

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2009

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT - (n° 2095)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Blanc-----
ARTICLE 123

À l'alinéa 49, substituer au mot :

« exercer »,

le mot :

« excéder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.